Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922) Heft: 1 [i.e. 133]

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la maison et de persuader aux parents d'appliquer le traitement prescrit. Il y a quelques années, quand les écoles de New-York n'avaient pas encore d'infirmières scolaires, on a constaté que seulement dans le 6 % des cas les instructions du médecin étaient suivies, tandis que maintenant, au contraire, les statistiques récentes démontrent que les 84 % des instructions médicales sont exécutées.

(A suivre) MAY COMBE.

CORRESPONDANCE

Mme Gillabert-Randin nous écrit de Moudon:

La Conférence internationale du travail continue à faire parler d'elle, c'est parce qu'elle fait réfléchir, et il faut s'en réjouir. Il importe cependant que les réflexions ne s'engagent pas sur une fausse piste, et le dernier alinéa de l'article de M. de Maday (Moubement du 25 décembre) risque d'en être une : la conseillère technique attachée à la délégation suisse ne fut pas « envoyée à la Conference pour s'opposer à la discussion »; elle ne reçut personnellement aucun mandat impératif, aucune direction susceptible d'influencer son jugement, non 'plus qu'un mot d'ordre du Secrétarial dirigé par M. le Dr Laur, le gouvernement comme le Secrétariat sachant pertinemment qu'elle n'aurait accepté ni l'un ni l'autre!

Après quoi il est de toute évidence que le Conseil fédéral, an la nommant, savait qu'elle n'aurait rien à dire à Genève, puisque l'attitude réservée du gouvernement quant à la discussion des questions agricoles mises à l'ordre du jour de la Conférence mettait la déléga-

tion suisse en dehors des questions internationales.

Dans ces circonstances, la nomination de la conseillère technique suisse n'était de la part du Conseil fédéral qu'une simple petite satisfaction donnée à l'amour-propre féminin, satisfaction qu'il savait devoir être sans conséquence aucune.

Le gouvernement suisse, par l'organe de ses deux délégues à Genève, MM. Pfister et Ruefenacht, se prononçant nettement contre la compétence de la Conférence et l'opportunité de s'occuper des questions agricoles, il n'était pas indiqué que les conseillers techniques agricoles intervinssent dans ce débat; aussi bien M. le professeur Moos et M. le conseiller d'Etat Porchet s'abstinrent-ils de le faire et

repartirent-ils sitôt ces deux points réglés..

Quant aux questions concernant les femmes dans l'agriculture, les seules pour lesquelles la conseillère technique était désignée, la position prise vis-à-vis d'elles par le gouvernement l'excluait mathématiquement aussi de leur discussion, comme aurait dû l'exclure plus rigoureusement encore de la Conférence elle-même une remarque dont elle ne tint pas compte, insérée dans le communiqué officiel de sa nomination :« Les conseillers techniques étant désignés pour un sujet bien déterminé de l'ordre du jour, leur présence à Genève ne sera nécessaire que lorsque le dit sujet viendra en discussion. Ils seront par conséquent convoqués spécialement quand besoin sera.

Or, la Suisse n'ayant reçu aucun siège dans les Commissions agri-- sauf en la personne de son délégué ouvrier qui siégea en qualité de vice-président de la IIIme Commission chargée d'étudier l'enseignement technique et le droit de coalition (déjà garanti par notre Constitution), il est plus que probable que la conseillère technique agricole ne devait pas être appelée du tout à Genève.

C'est donc le simple fait de sa présence à Genève avant qu'elle y fût mandée qui lui permit d'être au bénéfice de la proposition italienne tendant à ce que toutes les femmes attachées à la Coniérence en qualité de conseillères techniques fussent autorisées à suivre les travaux de la IIme Commission agricole (protection des femmes et des enfants, logement, couchage), et dans ces circonstances il n'était pas indiqué non plus qu'elle y prit la parole.

A. GILLABERT-RANDIN.

Nous avons communiqué cette lettre à M. de Maday, qui nous

répond ce qui suit:

Ayant pris connaissance des explications de Mme A. Gillabert-Randin, je constate qu'elles complètent très utilement, en mettant les points sur les « i », la petite observation de dix lignes qui se trouve à la fin de mon article du 25 décembre. Je prends acte de la déclaration de Mme Gillabert-Randin, qu'elle n'a pas eu de mandat impératif. Quant au fond de la question, les explications de Mm Gillabert-Randin confirment entièrement la manière de voir exposée dans mon André DE MADAY.

En réponse...

 Nouveaux abonnements et dons. 	
Mile L. (Nyon) 1 abonnement. Mile G. (Geneve) 1 abonnement Mile R. (Zurich) 1 abonnement	Te 5
Mile G. (Genève) 1 abonnement	. II. J
Mile R. (Zurich) 1 abonnement Mme BW. (Genève) 1 abonnement Den Mile R. (All Control of the Co	
Par Mile R (Genève) 1 abonnement	» 3.—
Par Mile P. (Le Mour de Peile) 1 character	» 5.—
Mma P (Canava) 1 abanyment	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Dr. T. (Menteridae) 1 about ement	. * 5
Accesiation and a substitution of the substitu	. > 6.50
Association cantonale neuchateloise S. F., 10 abonnements	. • 50.—
Mme BW. (Genève) 1 abonnement Par Mile E. (Genève) 1 abonnement Par Mile R. (La Tour-de-Peilz) 1 abonnement Mme B. (Genève) 1 abonnement Dr L. (Montevideo) 1 abonnement Association cantonale neuchâteloise S.F., 10 abonnements Par Mme FV. (Lausanne) 4 abonnements Par Mme F. V. (Lausanne) don Par Mme KM. (Lyon) 1 abonnement Don Mme KM. (Lyon).	. * 23.—
Par Mme F. V. (Lausanne) don	2 -
Par mme KM. (Lyon) 1 abonnement	· » 5.—
Don Mme KM. (Lyon). Par Mme Dr GW. (Genève) 4 abonnements.	. » 8,90
Par Mme Dr GW. (Geneve) 4 abonnements.	. » 20 —
Par Mile D. (Genève) 1 abonnement Par Mile D. (Genève) 1 abonnement Par M. T. (Vevey) 1 abonnement Don Mile G. (Genève) Don Mile B. (Lausanne) Par Mile D. (Lousanne) Par Mile V. (Chexbrea) 1 abonnement Par Mile V. (Chexbrea) 1 abonnement	. » 5
Par Mile D. (Genève) 1 abonnement	. » 6.50
Par M. T. (Vevey) 1 abonnement.	5
Don Mile G. (Genève)	2
Don Mlle B. (Lausanne)	n 5:-
Par Mme Dr R. (Délémont) 1 abonnement	» 5·05
Par Mile V. (Chexbres) 1 abonnement	. , , , , , ,
Mme M. (Vuarrens) 1 abonnement	. [5
Par Mlle G. (Bâle) 1 abonnement	5
Par Mile G. (Vevev) 1 abonnement)	. 5 50
Par Mile V. (Chexbres) 1 abonnement Mme M. (Vuarrens) 1 abonnement Par Mile G. (Bâle) 1 abonnement Par Mile G. (Vevey) 1 abonnement) Mile J. (Afrique du Sud) 1 abonnement Par Mme BlB. (Genève) 2 abonnements Par Mile G. (Bienne) 1 abonnement	. 6 50
Par Mme Bl - B. (Genève) 2 abonnements	. 16 10
Par Mile G. (Rienne) 1 abonnement	. * 10.10
Par Mile M (Genève) 1 shonnament	5
Par Mme W (Genève) 1 shonnament	. , 5.
Par Mile M (Rerne) 1 abonnement	5.50
Par Mine BlB. (Genève) 2 abonnements Par Mile G. (Bienne) 1 abonnement Par Mile M. (Genève) 1 abonnement Par Mile M. (Genève) 1 abonnement Par Mile M. (Berne) 1 abonnement Mine Z. (Lausanne) 1 abonnement Mine E. (Zurich) 4 abonnement Par Mine H. (Genève) 1 abonnement Par Mine S. (Neuchâtel) 2 abonnements Par l'Union des Femmes de Morges (2 abonnements) Mile E. B. (Genève) 1 abonnsment	. » 6 30
Mme E. (Zurich) 4 shonnament	. * 0.—
Par Mmg H. (Canava) 1 shannamant	. , 5.—
Par Mme S (Neushôtel) 2 chememonts	
Par Pinion des Fermas de Maries (9 et au marie)	. » 15.10
Mile E. D. (Control 1 about the state of the	. » 10 —
Mile E. B. (Genève) 1 abonnsment Mile A. B. (Plainpalais) 1 abonnement Mme L. C. (Petit Lancy Genève) 1 abonnement Mile Marg. W. (Genève) 1 abonnement Mile G. H. (Genève) 1 abonnement Par Mme E. C. (Arbenne) des	
Mmo I (1 (Posti I appropriate)	. » 55.—
Mile More W. (Comment	, » 5.—
Mus Coll. (Geneve) 1 abounement	, » 5.—
Danker F. G. (A. 1) abonnement	. » 5.—
I at Mille E. C. (Aubunde) don.	· » 0.—
Par Mme E. C. (Aubonne) 1 ab.	a-21.00 • 556
MIL D. T. (Berne) Labonnement	. > 5.—
Mile B. H. (Lausanne) I abonnement	. » 5,—
Mme G. (Lansanne) 1 abonnement	. > 5.—
Mile L. M. (Bole) I abonnement.	. » 5.—
Par Mile St. (Le Locie) 1 abonnement	5.—
Par Mile P. (Neuchâtel) I abonnement.	6.—
Mme M. R. (Genève) don	$. \rightarrow 5.50$
Par Mme D. (La Chaux-de-Fonds) 1 abonnement	. > 5.—
M. M. N. (Genève) don	. > 10.—
Abandon d'une indemnité de voyage (Genève)	12 -
Par Mme E. C. (Aubonne) 1 ab. M. LJ. (Berne) 1 abonnement Mile B. H. (Lausanne) 1 abonnement Mme G. (Lausanne) 1 abonnement Mile L. M. (Bôle) 1 abonnement. Par Mile St. (Le Loele) 1 abonnement Par Mile P. (Neuchätel) 1 abonnement Mme M. R. (Genève) don Par Mme D. (La Chaux-de-Fonds) 1 abonnement M. M. N. (Genève) don Abandon d'une indemnité de voyage (Genève)	
Tistos	r. 372.15
Listes précédentes	r. 903.25
	r. 1275.30
	r. 12(9.30

II. Souscription au fonds de roulement

(Parts à fr. 25,- l'une)

Mile H. Ch. (Genève	e) 1	p	irt			٠.				Fr	. 25.—
Listes précédentes	٠			•						*	2350
											ATALIS ALLES

Nous voilà bien près des 2500 francs qu'avait atteint en 1912 notre fonds

de roulement! Plus qu'un petit effort!



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Fr: 2375.-

Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Notre thé de décembre a eu le privèlège d'avoir pour orateur M. Truan, professeur à Vevey, féministe ardent et convaincu, qui, après avoir assisté au Congrès des Intérêts féminins, nous en a rapporté des échos aussi vivants qu'enthousiastes. Grâce à lui, ceux de nos membres qui avaient été empêchés de se rendre à Berne, ont pu se rendre compte de l'importance, de l'intérêt, et de la variété des sujets traités dans ces grandes assises. — Le 4 janvier, Mile Gourd est venue nous raconter le travail extraordinaire accompli par son Association pour préparer l'opinion des électeurs genevois avant la votation des 15 et 16 octobre. L'on me peut qu'être rempli d'admiration en songeant à la somme d'énergie, de dévouement et d'initiative qu'a représentée cette campagne de trois semaines. Notre « générale en chef » nous a donné là une superbe leçon de stratégie dont nous

SAINT-INTER. — Le 7 décembre, M. Dégallier, président de notre groupe, nous invitait à une intéressante causerie; le sujet en était: L'individualisme orientant l'évolution sociale. C'est la question L'individualisme orientant l'évolution sociale. C'est la question sociale traitée de façon toute nouvelle. La société, dans son état actuel, ne garantit guère à l'individu le droit, que l'on peut revendiquer pour lui, au plein rendement de ses énergies natives, lors même qu'elle ne pourrait qu'en bénéficier. « De là le conservatisme de ceux qui ont « à leur disposition les moyens d'un développement continu et vou- « draient en assurer le bienfait à leurs descendants; de là surtout le « mécontentement de ceux qui se sentent lésés par le sort et aussi « les nombreuses doctrines de ceux qui cherchent les moyens de faire « cesser cette inégalité des hommes devant les ressources de toutes « sortes, capables de conditionner le développement des individus. « Aussi longtemps que le remède à ce mal n'aura pas été trouvé ou « n'aura pas encore produit son effet, le maintien de certains privilè- « ges sera indispensable, car tous les individus ne pouvant pas tra- « vailler au bien de tous dans la mesure où ils devraient y être pré- « parés, il faut du moins que quelques-uns puissent s'épanouir libre- « ment, suivre leurs goûts et tendances innés les plus caractéristiques. « La chance assurera que parmi ceux-ci se trouvent des génies tels ment, survre leurs gouts et tendances innes les plus caractenistiques. La chance assurera que parmi ceux-ci se trouvent des génies tels que ceux à qui l'humanité doit tous ses progrès. Admettre la nécessité des privilèges n'empêche pas que l'on cherche à les répartir plus équitablement que jusqu'ici. De moins en moins ils doivent être affaire de classes sociales, pour devenir, de plus en plus, affaire de classes d'individus. L'origine sociale d'un individu peul influer sur ses aplitudes natives, mais ces aptitudes devraient scules détermines l'estribution en le rece attribution de privilèges de grandes que le partir de comment l'estribution en le rece attribution de privilèges de grandes que le partir de comment l'estribution de privilège de privilè « déterminer l'attribution ou la non attribution de privilèges tels que « l'instruction. Seule sera digne d'une société humaine une sélection « des individus s'opérant selon leurs aptitudes, mais basée sur la « conneissance de ces aptitudes, respectueuse des plus faibles et pre« nant pour critère l'intérêt de chacun d'eux quant aux privilèges à « leur allouer. Cela implique que l'intérêt de tel individu peut résider « en partie dans la liberté d'action ou la richesse accordée à tel « autre. Afin que l'abondance ne reste pas l'apanage d'une minorité, « mais que les moins privilégiés ne manquent de rien dans les do« maines de la nourriture, du logement, des récréations, du loisir, il « s'agit d'augmenter la richesse du monde en intensifiant la production, tant agricole qu'industrielle. Or, cette production dépend avant « tout de la compétence des hommes qui se vouent à l'agricultur» « et à l'industrie, mais ausssi des compétences mises en œuvre dans « les entreprises d'échange et de transport », d'où la nécessité dune t orientation professionnelle. M. Dégallier « oppose done au commu- nisme un individualisme conscient de la loi de solidarité, et proclamant que la perfection de la société dépend avant tout de la valeur déterminer l'attribution ou la non attribution de privilèges tels que mant que la perfection de la société dépend avant tout de la valeur des individus qui la composent. Cette conception visant à l'essor humain dans son sens le plus large exclut l'idée même de lutte de classes. Elle ne fait aucune différence entre la liberté «pa'elle « recherche pour la femme et la libenté qu'elle recherche pour « l'homme. » Permettre, donc, à l'individu doué de se développer pour travailler au bien de tous, augmenter la richesse de la collectivité, unir tous les partis dans ce but unique, ce serait orienter l'évo-lution sociale dans une voie sûre. Telle est la conclusion de cette intéressante conférence.

A travers les Sociétés téminines

Vevey. — Union des Femmes. — Notre Union est restée bien longuemps sans donner de ses nouvelles, ses activités ne lui semblant. rien présenter de ses nouvenes, ses activités ne lui sembain rien présenter de spécial. Cependant nous agissons, nous intéressant à toutes les questions actuelles; nos séances et conférences sont fréquentées; nous étudions, à l'instar de Genève, les vocations féminines, ce qui intéresse beaucoup notre population. — Mais, cet hiver, nous nous sommes trouvées, sur le désir et d'accord avec nos autorités, devant une tâche nouvelle: l'aide aux chômeuses, qui sont, hélas! très nombreuses dans notre ville. Nous avons installé, avec le secours des industriels, de grandes salles chauffées et éclairées, où une centaine de femmes viennent travailler, se raccommoder, sous notre surveillance et avec notre aide. Nous les entourons de sympathie et leur donnons en plus 50 centimes par après-midi. C'est une lourde tâche pour l'Union: 1000 fr. par mois, mais nous sommes aidées et y avons consacré notre fonds de roulement. Nos autorités ont constaté le résultat favorable de cette entreprise d'entr'aide. Nous y apprenons maintes choses moralement éducatives pour nous, et nos chômeuses s'y réchauffent au moral comme au physique.



INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU

Ecole des Sciences de l'Education **TACONNERIE**, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

CERCLE FÉMININ

12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHATEL

Restaurant ouvert aux dames

Bibliothèque

Journaux

Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)

Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique (Legs Nicole)] Fr. 3; 3.50; 4 et 4.50 par jour

Ouvert toute l'année.

S'adresser à la Directrice.

Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18.

GENÈVE

Cours de Rive, 11

Repas par abonnements à fr. 1.10 et 60 ct. Salon de lecture. — Journaux.

Union des Femmes de Genève 22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

Vendredi 18 janvier, 20 h. 30: La lutte contre les logements insalubres à Genève, conférence avec discussion par MM. Montandon, docteur, E. Odier, architecte, Ch. Nogarède, député.

Lundi 16 janvier, 17 h.: Carrière d'artiste, conférence par Mme Cécile Dider, du Théâtre de la Comédie. (Entrée 2 fr.)

Vendredi 20 janvier, 20 h. 30: Quelle carrière choisir? L'enseignement, enfantin, primaire, l'enseignement libre, causeries par Mlles Roget,

N.-B. La cotisation pour $1922\ (8\ fr.\ 05.)$ peut être payée des maintenant au compte de chèques postaux I. II98

LAUSANNE 26, rue de Bourg RESTAURANT SANS ALCOOL 100 ÉTAGE POUR DAMES ET MESSIEURS

RESTAURANT FÉMININ 2° ETAGE POUR DAMES : : : : : : :

Ces 2 restaurants situés au centre de la ville servent à prix modérés bons repas et pâtisseries, diners et thé (dépôt gratuit de paquets).

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Goopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc. BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40. LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

BALE, Freiestrasse, 105. ZURICH, Sihlstrasse, 3.

Genève. — Imprimerie Paul Richter, Rue D' Alfred-Vincent, 10